

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015 n° 35/2015

DATE DE CONVOCATION : 9 octobre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION :
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RECRE FRUTEES 2015-2016

L'an deux mille quinze et le treize octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

15 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Pascale MARIOT.

3 procurations : Cédric LIGNON à François CHATELARD, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Simon WEICKMANN à Virginie GALLAND.

Secrétaire de séance : Marie-France MONTOSSON assistée de Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	18
Présents ou représentés :	18	Abstention :	0
Votants :	18	Contre :	0

Virginie GALLAND rappelle le projet « récré-fruitées » ayant pour objet de participer à l'amélioration de la santé et à la lutte contre le surpoids des enfants, en favorisant une alimentation riche en fruits et légumes grâce à l'organisation dans les écoles élémentaires et/ou préélémentaires d'animations autour de la distribution de fruits (1 fruit, deux fois par semaine pour les 80 élèves de maternelle).

Elle propose la nouvelle convention de partenariat pour l'année scolaire 2015-2016, aux conditions inchangées par rapport aux précédentes.

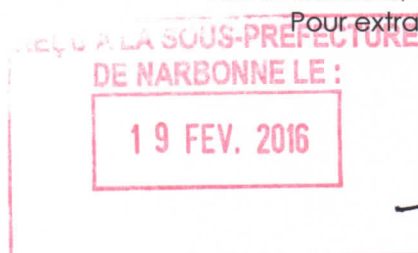
Le Conseil Municipal

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la signature de la convention de partenariat tripartite entre la Coopérative CITIESCOPE, le GRAND NARBONNE, Communauté d'Agglomération et la Mairie de MOUSSAN, inscrivant la participation de notre école Maternelle à l'opération « récré-fruitées » pour la saison 2015-2016 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 13/2/16
et de sa publication le 13/2/16



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Claude CODORNIU